

# La Commission Extra-Municipale

Une courte présentation pour :

- **expliquer** ce qu'est la CEM
- **le rôle de l'UQBGP** dans cette commission
- **le travail réalisé** jusqu'ici sur le PLUi (\*)
- **les prochaines étapes**

(\*) *Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui prendra effet sur les 49 communes de la Métro début 2020.*

# La CEM : c'est quoi ?

La CEM regroupe **des élus et des représentants des habitants**, et donne son avis sur des dossiers d'urbanisme à la demande du Maire.

Elle est composée :

- du Maire et de l'adjoint à l'urbanisme,
- d'un élu du groupe AiMeylan
- d'un **délégué de chaque union de quartier**,
- d'un délégué de Site et Patrimoine meylanais,
- d'un délégué du Conseil des Aînés
- de cinq habitants nommés par le maire

Elle a été mise en place **en avril 2018** après sept mois de pression des unions de quartiers, des habitants et des élus indépendants et de l'opposition.

# La CEM :

## pourquoi l'UQBGP est partie prenante ?

**L'UQBGP est représentée** par :

- H. Biron (habitant)
- P. Bodiglio / JY. Courcoux (délégués)

**De forts enjeux** sur le secteur Buclos Grand Pré :

- un potentiel foncier important : PLM, Fac de pharmacie,..
- un mélange d'habitats collectifs et individuels
- traversé par la future ligne de transport en site propre
- porte plusieurs équipements publics (crèche, école, collège...)

**La volonté de faire participer les habitants** aux décisions qui engagent leur futur cadre de vie

# La CEM : travail réalisé sur le PLUi

## **Le contexte :**

Très **peu de temps** pour un dossier aussi complexe

- 4 réunions d'information (avril / juin)
- 1 atelier citoyen avec habitants – 70 personnes (9 mai)
- 1 réunion de travail sans l'équipe municipale (2 juillet)

**Pas** de support **d'experts** (cabinet d'urbanisme extérieur)  
pour l'élaboration de l'avis de la CEM

Une **fenêtre** de temps **très limitée** pour négocier des modifications avec la Métro

- Juin était la date limite annoncée

# La CEM : travail réalisé sur le PLUi

## Avis (4 septembre) :

1. Une **vigilance accrue pour endiguer la pression foncière** sur Meylan, des normes imposées aux constructeurs, pour moins de minéralisation et une meilleure protection de la végétation ;
2. Un **aménagement réfléchi du « Cœur de ville »** (consolider les cheminements doux, encadrer le développement résidentiel, adapter et aménager les espaces et les équipements publics, consolider l'offre commerciale) ;
3. Une **correction urgente des dérives de la première phase d'Inovallée**, en encadrant mieux le développement à venir, en y aménageant des lieux de vie collectifs, en lançant sans attendre une réflexion d'aménagement ;
4. Une **augmentation significative des places de stationnement** ; pour répondre aux besoins des meylanais et de ceux qui viennent à Meylan ;
5. Une **réelle politique de mixité sociale** ambitieuse, de qualité environnementale, de non ghettoïsation, etc. pour ce faire, nous demandons, un état des lieux clair sur ce dossier ainsi qu'un renégociation qui prenne mieux en compte les contraintes géographiques dans nos obligations de nombre de logements sociaux.

# La CEM : travail réalisé sur le PLUi

## **Statut aujourd'hui :**

Vœu adopté à l'unanimité au conseil municipal du 24 septembre dernier, accepté par le Président de la Métro qui propose d'intégrer ces modifications suite à l'enquête publique au printemps 2019.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**Dans ce cadre, et s'appuyant sur les propositions de la Commission Extra-Municipale, demande à l'unanimité à la Métropole :**

- **DE RENFORCER** le coefficient de pleine terre sur le territoire de la commune, avec notamment l'abandon du coefficient de végétalisation ;
- **D'INCLURE** le quartier de la Revirée, dont les secteurs de Paquet Jardin et de la Société Générale, la faculté de pharmacie, l'OAP PLM, la Serve, la mairie, les mini-parcs, et l'Ouest d'Inovalée dans un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global ;
- **DE VEILLER** au maintien de la proportion actuelle de foncier à vocation économique.

# La CEM : travail réalisé sur le PLUi

## Les prochaines étapes :

**MAINTENANT, il s'agit de transformer cette ouverture en résultats concrets !**

**Dès cet automne**, nous allons travailler pour que la CEM s'engage activement :

- sur **le pré-projet d'aménagement du terrain de la faculté de pharmacie** avec les étudiants de l'école d'architecture et de l'institut d'urbanisme.
- plus largement, sur **le projet d'aménagement de toute la zone** : la Revirée, les secteurs de Paquet Jardins, de la Société Générale, de la faculté de Pharmacie, de l'OAP PLM, de la Serve, de la Mairie, des mini-parcs, et de l'ouest d'Inovallée.
- sur **la redéfinition des zonages** (notamment coefficient de pleine terre) qui vont être retravaillés entre les services de la mairie et la Métro.

# La CEM : travail réalisé sur le PLUi

## **Les prochaines étapes :**

**Mais l'étape décisive aura lieu au printemps prochain, lors de l'enquête publique.**

**De la mobilisation des habitants** dépendront les résultats obtenus.

D'ici là, et pour que tous les meylanais puissent s'impliquer activement dans la définition de leur cadre de vie à venir, nous allons organiser **des ateliers citoyens pour vous informer**, vous donner les moyens de construire votre avis, nous le faire partager et vous indiquer les démarches à effectuer pour le faire connaître utilement.

**Restez à l'écoute, activement !**